



REGLEMENT DU CONCOURS 2019

EVALUATION DES APTITUDES AUX ETUDES EN VUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

*Conformément au décret 2013-798 du 30 Août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité
d'orthophoniste*



Article 1 : Organisation de l'évaluation des aptitudes aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste

La composante de l'Université de Poitiers chargée de la mise en place de la formation en orthophonie, à savoir la faculté de médecine et de pharmacie, a la responsabilité de l'organisation des épreuves visant à évaluer les aptitudes requises aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Article 2 : Jury

Le Président de l'Université de Poitiers et le Doyen de la faculté de médecine et de pharmacie nomment le président et les membres du jury du concours.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus et arrête la liste des candidats autorisés à s'inscrire en première année du certificat de capacité d'orthophoniste, dans la limite du nombre de places fixé par un arrêté conjoint du Ministre chargé de la santé et du Ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du Doyen de la faculté de médecine et de pharmacie.

Il est établie une liste principale et une liste complémentaire afin de tenir compte d'éventuels désistements.

Article 3 : Inscription au concours

L'inscription est réalisée en ligne uniquement, **entre le 11 janvier 2019 et le 4 février 2019 (23h59)**, via la plateforme « eCandidat » dont le lien est indiqué sur le site web de la faculté de médecine et de pharmacie : <http://medphar.univ-poitiers.fr/>, rubrique « Orthophonie / Concours ».

Après création de son compte sur la plateforme « eCandidat », le candidat doit joindre de façon dématérialisée les pièces suivantes :

- Pièce d'identité valide recto-verso ;
- Diplôme du baccalauréat ou diplôme équivalent (voir article 4 du présent règlement) **ou** certificat de scolarité pour le candidat inscrit en terminale l'année du concours ;
- Relevé de notes du baccalauréat ;
- Bulletins scolaires de terminale **et** bulletins de première pour le candidat inscrit en terminale ;
- Curriculum Vitae ;
- Demande d'aménagement au titre du handicap (notification d'aménagement signée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées - CDAPH). Les candidats doivent prendre contact avec la MDPH de leur ville d'origine pour établir cette demande.



Faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers
Centre de Formation Universitaire en orthophonie

L'inscription ne pourra être validée sur la plateforme que si l'ensemble des pièces demandées a bien été transmis. Un mail de présélection du dossier du candidat lui sera automatiquement envoyé. L'inscription au concours ne sera valable que si la présélection du candidat a été confirmée sur la plateforme eCandidat.

Les candidats inscrits en terminale pour l'année en cours sont autorisés à passer les épreuves de sélection, mais leur admission définitive est conditionnée par la réussite au baccalauréat.

La vérification des conditions requises pour concourir doit intervenir au plus tard à la date de l'inscription dans la formation.

Il ressort de ces dispositions que :

- la convocation des candidats aux épreuves ne préjuge pas la recevabilité de leur inscription au concours ;
- lorsque le contrôle des pièces fournies montre que les candidats ne remplissent pas les conditions requises pour faire acte de candidature, ils ne peuvent ni figurer, ni être maintenus sur la liste d'admissibilité ou sur la liste d'admission, ni être inscrits, qu'ils aient été ou non de bonne foi.

Les dossiers des candidats admissibles seront étudiés avant la phase d'admission qui se déroulera entre le 6 et le 13 juin 2019. Tout dossier incomplet annulera sa réussite aux épreuves d'admissibilité. Aucune relance ne sera faite, aucun recours ne sera possible.

Les demandes d'aménagement sont examinées au cas par cas, uniquement sur production des justificatifs (notification d'aménagement signée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées - CDAPH).

Article 4 : Paiement des frais d'inscription

Les candidats doivent procéder au règlement des frais d'inscription d'un montant de 82€, via la plateforme de paiement en ligne uniquement, dont le lien est indiqué sur le site de la faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers (formation / concours d'orthophonie / inscription au concours). Le paiement finalise l'inscription mais ne préjuge pas de la recevabilité de l'inscription.

Aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et ce, quel que soit le motif.



Article 5 : Epreuves et résultats

Epreuves		Modalités	Durée	Note	Coef
Admissibilité	Maîtrise de la langue, de l'orthographe et de la grammaire, et culture générale	QCM	120 min	/20	1
Admission	Dictée	Ecrit	60 min	/20	2
	Epreuve destinée à évaluer les structures de communication orale, les qualités élocutoires, le comportement et la motivation	Oral	20 min	/20	3

5.1 Epreuve d'admissibilité :

Les candidats devront se présenter à l'épreuve munis de leur **convocation** et d'une **pièce d'identité valide** (carte d'identité ou passeport). **Sans ces documents, l'accès à la salle du concours leur sera refusé.**

Aucun candidat ne sera admis dans la salle d'examen après le début des épreuves.

Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle avant la fin de l'épreuve et le recomptage des copies. Aucune sortie n'est autorisée la 1^{ère} heure du concours.

L'usage de tout dictionnaire, matériel électronique connecté (montre, oreillette, etc.), ainsi que téléphone portable et tablette, est rigoureusement interdit.

Les candidats surpris avec des appareils ou des documents interdits seront présumés fraudeurs et feront l'objet de poursuites disciplinaires.

Seuls les brouillons fournis par l'Université sont autorisés.

Tout incident sera signalé sur le procès-verbal de l'épreuve.

Les candidats devront se munir d'un stylo noir ou d'un feutre noir et ne pas utiliser de correcteur blanc. Les réponses non lues par le lecteur optique seront comptées comme fausses, sans recours possible.

5.2 Résultats d'admissibilité :

A l'issue des épreuves d'admissibilité, une liste des candidats admissibles est établie par le jury et sera **publiée uniquement** sur le site web de la faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers. **Les candidats admissibles reçoivent un mail d'avis favorable pour se présenter à l'épreuve d'admission. Ils doivent impérativement confirmer leur présence ou se désister via la plateforme eCandidat.** Seuls les candidats ayant confirmé leur présence sont autorisés à passer les épreuves d'admission.

La note obtenue à l'épreuve d'admissibilité est prise en compte pour établir la liste des candidats admissibles uniquement.



5.3 Epreuves d'admission (dictée puis oral) :

Le jour des épreuves d'admission, les candidats devront se présenter munis de leur **convocation** et d'une **pièce d'identité valide** (carte d'identité ou passeport). **En l'absence de ces documents, l'accès à la salle du concours leur sera refusé. Aucun candidat ne sera admis dans la salle d'examen après le début des épreuves.**

La note de 0/20 à l'épreuve de dictée est éliminatoire.

Les candidats admissibles doivent obligatoirement fournir les pièces suivantes au jury le jour de l'oral :

- Certificat médical ORL : audiométrie tonale et vocale
- Certificat de mesure d'acuité visuelle avant et après correction, établi par un médecin ophtalmologiste

En l'absence de ces documents le jour de l'oral, les candidats se verront attribuer une note éliminatoire.

5.4 Résultats d'admission :

Les résultats définitifs seront communiqués par voie d'affichage dans les locaux et mis en ligne sur le site web de la faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers, rubrique « Formations / CFUO / Concours ortho / Résultats ».

La note de 0 à la dictée est éliminatoire. Une note inférieure à 10 à l'oral est éliminatoire.

Les candidats admis sur la liste principale reçoivent un mail de confirmation d'inscription et doivent impérativement confirmer leur admission ou se désister dans les 72h suivant la réception de ce mail. L'absence de réponse sera considérée comme un renoncement au bénéfice du concours.

Les candidats admis sur la liste complémentaire reçoivent un mail précisant leur rang de classement. Ils seront intégrés à la liste principale au fur et à mesure des désistements des candidats admis sur la liste principale. Un mail de confirmation d'inscription leur sera ensuite envoyé et les candidats devront impérativement confirmer leur admission ou se désister dans les 72h suivant la réception de ce mail.



Article 6 : Accès à la formation

Les candidats admis sont invités à procéder à leur inscription administrative et à prendre rendez-vous en ligne (procédure sur le site <http://medphar.univ-poitiers.fr/>, rubrique « Scolarité / Inscriptions »).

En outre, ils devront produire, au plus tard le jour de l'inscription en 1^{ère} année, **un certificat établi par un médecin agréé par l'ARS** (voir site internet de l'ARS de votre région) attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'orthophoniste (art 4 du décret du 30 août 2013) – Annexe 1.



ANNEXE 1

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION
(à présenter au plus tard le jour de l'inscription en 1^{ère} année)

Je soussigné(e), Docteur : _____

Docteur en médecine, Médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé de :

Certifie avoir examiné (Nom et Prénom du Candidat) :

Né(e) le : _____

Il/Elle ne présente à ce jour aucun signe physique et psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'ORTHOPHONISTE.

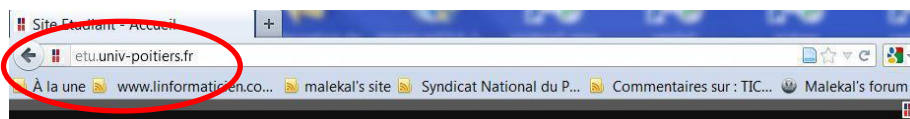
Certificat établi à la demande de l'intéressé(e), remis en main propre pour faire valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

Signature et cachet du médecin agréé

Etape 1 – Pour consulter vos notes, vous devez d’abord activer votre compte SEL (Service En Ligne)

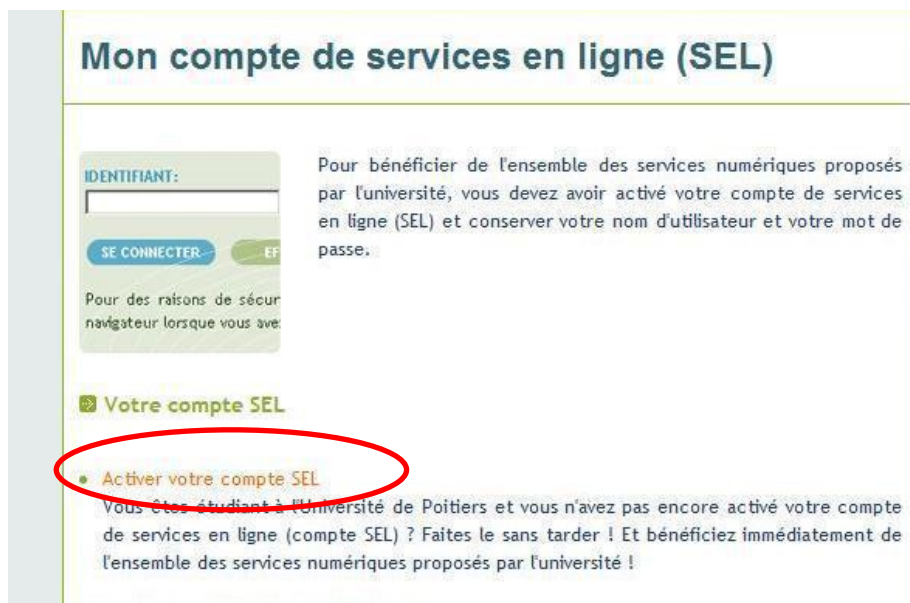
Aller sur le site <http://etu.univ-poitiers.fr>



Dans le menu INCONTOURNABLE, cliquer sur « activation du compte SEL »



Cliquer ensuite sur « activer votre compte SEL »



Prendre connaissance de la charte du bon usage des moyens informatiques de l'Université de Poitiers et cochez la case.

Cliquer ensuite sur le rectangle gris « activer mon compte sel »

Activation du compte de services en ligne

Une adresse électronique et bien d'autres services !

En activant votre compte de services en ligne (compte SEL), vous bénéficiez automatiquement d'une adresse électronique de type "prenom.nom@etu.univ-poitiers.fr" (sauf cas de doublons).

Votre compte SEL vous donne également accès à l'ensemble des services numériques proposés par l'Université de Poitiers :

- ↳ accès au système d'information documentaire de la bibliothèque universitaire ;
- ↳ accès à la plateforme pédagogique de l'université ;
- ↳ accès à la plateforme d'autoformation en ligne du C2i ;
- ↳ accès à la plateforme d'apprentissage en ligne de la Maison des Langues ;
- ↳ accès à votre bureau virtuel ;
- ↳ inscription aux activités sportives du SUAPS ;
- ↳ connexion au réseau sans fil (WIFI) de l'université ;
- ↳ accès aux postes de travail des salles informatiques en libre accès (selon UFR) ;
- ↳ et bien d'autres services...

Je certifie avoir pris connaissance de la charte du bon usage des moyens informatiques de l'Université de Poitiers et l'accepter sans restriction.

Activer mon compte SEL

↳ et bien d'autres services...

Je certifie avoir pris connaissance de la charte du bon usage des moyens informatiques de l'Université de Poitiers et l'accepter sans restriction.

Activer mon compte SEL

Saisir votre numéro d'étudiant (ce numéro figure sur votre convocation) ainsi que votre date de naissance

Identification

Pour vous identifier, veuillez saisir :

Votre numéro d'étudiant (présent sur votre carte d'étudiant) :

Votre date de naissance (au format jj/mm/aaaa) :

Valider

Activation du compte de services en ligne

Mot de passe

Choix du mot de passe

Pour activer votre compte de services en ligne, vous devez choisir un mot de passe. Ce dernier doit contenir au moins 8 caractères (sans caractères accentués, ni "ç") et répondre au minimum à 3 des 4 critères de sécurité suivants, pour être un mot de passe robuste :

- des lettres en minuscule ;
- des lettres en majuscule ;
- des chiffres ;
- des signes de ponctuation.

Votre mot passe :

Confirmez votre mot de passe :

Force de votre mot de passe :

Réinitialisation du mot de passe

En cas de perte de votre mot de passe, vous devrez fournir la réponse à l'une des questions qui vous sont proposées.

Choisissez une question dans la liste :

Mon acteur favori

Votre réponse

Valider

Choisir votre mot de passe en tenant compte des contraintes de mot de passe.

Choisir une question et indiquer une réponse adéquate. Utiliser de préférence une question et une réponse qui ne risque pas de changer.

Si vous n'avez pas respecté les contraintes, un message d'alerte s'affichera pour modification.

Votre mot passe :

Confirmez votre mot de passe :

Force de votre mot de passe :

Mot de passe trop court (minimum 8 caractères)

Dans le cas contraire, vous aurez le message suivant : « mot de passe robuste »

Choix du mot de passe

Pour activer votre compte de services en ligne, vous devez choisir un mot de passe. Ce dernier doit contenir au moins 8 caractères (sans caractères accentués, ni "ç") et répondre au minimum à 3 des 4 critères de sécurité suivants, pour être un mot de passe robuste :

- des lettres en minuscule ;
- des lettres en majuscule ;
- des chiffres ;
- des signes de ponctuation.

Votre mot passe :

Confirmez votre mot de passe :

Force de votre mot de passe :

Mot de passe robuste ✓

Après validation, vous aurez une confirmation.

Activation du compte de services en ligne

Confirmation

Félicitations !

Votre compte de services en ligne est activé. Voici vos paramètres personnels :

Vos informations personnelles (compte SEL) :

- Nom complet : Compte de démonstration
- Code étudiant : 30000000
- Login ou nom d'utilisateur : demo
- Mot de passe : Ads,15!Tgs56
- Adresse électronique : demo@etu.univ-poitiers.fr
- Mobile : 0606060606

Informations pour retrouver votre mot de passe :

- Question : Le nom de jeune fille de ma mère
- Réponse : démonstration

Paramètres de votre messagerie :

- Serveur de courrier entrant (POP, IMAP) : mail.univ-poitiers.fr
- Serveur de courrier sortant (SMTP) : smtp.univ-poitiers.fr
- Login ou nom d'utilisateur : celui de votre compte SEL
- Mot de passe : celui de votre compte SEL

Les services à votre disposition :

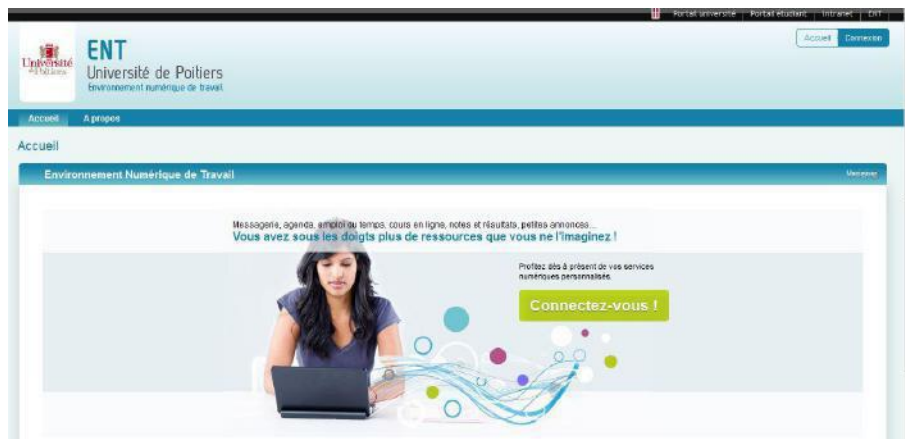
- Retrouvez tous vos services en ligne sur votre [environnement numérique de travail](#).

[Quitter](#)

Etape 2 – Consulter vos notes

Allez sur le site :

<https://ent.univ-poitiers.fr/>



Entrez votre identifiant et votre mot de passe de compte SEL (services en ligne).



Vous avez le menu suivant :

Vous avez accès à un menu :

« Notes et résultats »



Notes et résultats

Informations personnelles

Nom et prénom
Date de naissance
Numéro de dossier

Relevés de notes disponibles (publiés par votre service de scolarité)

Attention : les notes proposées sont soumises à la délibération du jury.

Aucun relevé n'a été publié par le service de scolarité pour vos inscriptions.

Notes et résultats

[Retour](#)

Informations personnelles

Nom et prénom

Date de naissance

Numéro de dossier

Relevés de notes disponibles (publiés par votre service de scolarité)

Attention : les notes proposées sont soumises à la délibération du jury.

▶ 2006

▼ L1 Droit groupe A (Session 2) [publié à partir du 11/07/2007]

[Imprimer la version PDF](#)

Code	Type	Libellé	Année	Session	Note	Résultat	Mention	Crédits
D1D011 - 400	VET	L1 Droit groupe A	2006	2	10 /20	Admis	Passable	60
D1D0007U	ELP	U1 -S1 - Coef. 2	2006	1	19,75 /40 (+0,25)	Admis		12
D1D0015C	ELP	- Introduction historique au droit cours	2006	2	1 /10			
D1D0016C	ELP	- Introduction au droit pénal cours	2006	2	3,25 /10			
D1D0017C	ELP	-Sociologie politique cours	2006	2	6 /10			